



Avis à l'industrie

No. 001 - Juin 21, 2016

DEMANDE DE SURSIS auprès du COMITÉ D'APPEL DES COURSES DE CHEVAUX

Qu'est-ce que le Comité d'appel des courses de chevaux?

Le 1er avril 2016, une loi entraînant des changements dans le traitement des appels de décisions relatives aux courses de chevaux en Ontario est entrée en vigueur. Particulièrement, un nouvel organisme de décision, le Comité d'appel des courses de chevaux (CACC), est maintenant chargé d'entendre les appels de décisions rendues en application des règles sur les courses.

La plupart des appels au CACC porteront sur des violations aux règles des hippodromes et aux règles de conduite, des cas de tests positifs et des décisions connexes rendues par les officiels des courses de la CAJO, y compris les juges et les commissaires. Selon les Règles de procédure actuelles du CACC, un titulaire de licence peut demander le sursis temporaire d'une décision jusqu'à ce que son appel soit entendu ou jusqu'à une date fixée par le CACC. Auparavant, les décisions concernant les sursis étaient prises par le directeur adjoint de la Commission des courses de l'Ontario. **Cependant, depuis le 1er avril 2016, le pouvoir d'octroyer ou non un sursis échoit au CACC.**

Comment puis-je demander un sursis?

Les sursis ne sont pas accordés automatiquement. Une demande doit être présentée au CACC pour que la possibilité de surseoir à une décision soit étudiée.

Si vous souhaitez demander le sursis temporaire d'une décision pendant les procédures d'appel, vous devez remplir et présenter la section B du formulaire d'avis d'appel (un exemple de formulaire rempli est présenté au verso du présent avis).

Il est essentiel de fournir au CACC suffisamment de renseignements contextuels et détaillés afin d'étayer votre demande de sursis. En remplissant le formulaire, précisez ce qui suit :

- la décision ou l'ordonnance qui fait l'objet de votre demande (p. ex. une ordonnance de sursis de décision par le CACC);
- les arguments ou les raisons en votre faveur, y compris en faisant référence à toute disposition législative, à tout règlement ou à la jurisprudence (p. ex. la justification légale ou factuelle de votre motion);
- les éléments de preuve sur lesquels s'appuie votre demande de sursis (p. ex. tout document, toute vidéo ou tout témoignage que vous pourriez présenter).

Que se passe-t-il une fois la demande de sursis présentée au CACC?

Une fois que vous avez avisé le CACC que vous souhaitez obtenir un sursis, l'administration de la CAJO (c. à-d. le registrateur des alcools, des jeux et des courses) a la possibilité de répondre à votre demande et conseille le CACC relativement à l'autorisation ou au rejet du sursis.

Selon la position adoptée par l'administration de la CAJO et la nature de la question visée par l'appel, le CACC peut convoquer une audience afin d'entendre les arguments des deux parties et faciliter la prise d'une décision concernant la demande de sursis. Les audiences du CACC sont des procédures quasi-judiciaires et se tiennent généralement en personne. Vous pouvez agir en votre propre nom ou être représenté par un avocat, faire venir des témoins, fournir des preuves et contre-interroger les témoins de l'administration de la CAJO. De la même façon, l'administration de la CAJO est représentée par un avocat, qui peut produire des témoins et des preuves ainsi que contre-interroger vos témoins.

Dans l'éventualité où l'administration de la CAJO accepte votre demande de sursis, le CACC peut rendre une décision sans tenir d'audience.

Quels facteurs le CACC prend-il en considération afin de rendre une décision concernant une demande de sursis?

Les nouvelles Règles de procédure, entrées en vigueur le 1er avril, clarifient les critères d'autorisation de sursis. Conformément à la règle 16.2 des Règles de procédure, le CACC peut autoriser un sursis lorsque les trois critères suivants sont respectés :

- il existe des motifs raisonnables étayant l'appel;
- la partie qui demande le sursis subirait un préjudice irréparable si le sursis n'était pas accordé;
- la prépondérance des inconvénients favorise l'octroi du sursis.

Il est important de comprendre qu'une partie présentant une motion de sursis de décision doit satisfaire aux trois critères afin que la demande soit approuvée.

Comment et quand saurai-je si ma demande de sursis est acceptée ou refusée?

Le CACC s'est engagé à répondre à toutes les demandes de sursis de façon rapide. Une fois la décision du CACC prise, toutes les parties sont avisées le plus tôt possible, par écrit, de l'autorisation ou du refus de la demande.

Pour en savoir plus sur les instances du CACC, rendez-vous au www.hrappealpanel.ca, ou communiquez avec le bureau du CACC en écrivant à l'adresse info@hrappealpanel.ca ou en composant le 416 326 8700 (sans frais in Ontario : 1 800 522-2876).

EXEMPLE DE DEMANDE DE SURSIS

Vous trouverez ci-dessous un exemple de la façon dont la SECTION B : Avis de motion (demande de suspension d'une ordonnance ou d'une décision) doit être remplie pour demander un sursis. Cette section se trouve à la page 2 de l'Avis d'appel.

Signature	Date	AAAA	MM	JJ
-----------	------	------	----	----

SECTION B : Avis de Motion (demande de suspension d'une ordonnance ou d'une décision)
Veuillez remplir cette section si vous souhaitez demander la suspension d'une ordonnance ou d'une décision.

1. Je souhaite présenter une motion pour demander au Comité de rendre une ordonnance visant à suspendre l'application de l'ordonnance ou la décision que je porte en appel jusqu'à ce que l'appel ait été entendu :

Oui Non

Si oui, veuillez remplir les sections a) à b) ci-dessous.

a) Motifs de votre motion :
Formulez avec précision la ou les raisons pour lesquelles vous présentez cette motion et expliquez de façon détaillée pourquoi, à votre avis, le Comité devrait accorder votre motion.

EXEMPLE :
Je présente une motion pour demander un sursis parce que mon appel s'appuie sur des motifs raisonnables...
[Présentez ici les arguments de votre appel.
Exemple 1 : « Je ne crois pas avoir contrevenu à la règle XX parce que... » Exemple 2 : « Je crois que le juge (ou le commissaire) a tort, parce que... »]

Si le sursis n'est pas accordé...
[Décrivez ici les conséquences graves (pour votre carrière, votre réputation, etc.) auxquelles vous devrez faire face en cas de refus de sursis.]

Ma demande de sursis repose sur les renseignements ou éléments de preuve suivants (voir les motifs ci-dessus)...
[Présentez ici tout renseignement ou élément de preuve que vous pourriez présenter au CACC en vue d'expliquer votre position.]

(Vous pouvez continuer sur une feuille distincte, au besoin.)

b) Documents supplémentaires requis pour que votre motion soit examinée :

J'ai joint une copie de l'ordonnance ou de la décision à laquelle la présente motion se rapporte et de tout sursis antérieur accordé par le Comité.

Déclaration
Lisez attentivement chacun des énoncés suivants, puis cochez chacune des cases pour confirmer que vous avez fait ce qui est déclaré; signez et datez ensuite le formulaire.

J'ai rempli toutes les pages du présent formulaire et j'y ai joint tous les documents exigés. Je comprends que mon appel pourrait être retardé si je présente un formulaire incomplet ou si je ne joins pas les documents exigés.

J'ai signifié une copie du présent avis de motion et de tous les documents supplémentaires qui y sont joints au registraire des alcools et des jeux.

Signature	Date	AAAA	MM	JJ
-----------	------	------	----	----

Le Comité d'appel des courses de chevaux recueille les renseignements personnels demandés sur le présent formulaire en vertu de la Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux. Ces renseignements serviront à statuer

Cochez « Oui » si vous souhaitez demander un sursis.

EXEMPLE DE RÉPONSE à 1a) :

Je présente une motion pour demander un sursis parce que mon appel s'appuie sur des motifs raisonnables...

[Présentez ici les arguments de votre appel.

Exemple 1 : « Je ne crois pas avoir contrevenu à la règle XX parce que... » Exemple 2 : « Je crois que le juge (ou le commissaire) a tort, parce que... »]

Si le sursis n'est pas accordé...

[Décrivez ici les conséquences graves (pour votre carrière, votre réputation, etc.) auxquelles vous devrez faire face en cas de refus de sursis.]

Ma demande de sursis repose sur les renseignements ou éléments de preuve suivants (voir les motifs ci-dessus)...

[Présentez ici tout renseignement ou élément de preuve que vous pourriez présenter au CACC en vue d'expliquer votre position.]

Vous devez joindre au formulaire une copie de l'ordonnance ou de la décision visée par votre demande de sursis.

Vous devez signer et dater le formulaire avant de le transmettre au bureau du CACC.

Vous devez confirmer que vous avez rempli le formulaire et que vous en transmettez une copie au registraire des alcools, es jeux et des courses.